

FORTSCHWIHR

INFOS



N° 166 | JUIN 2025

Communiqué du Maire



“Comme je l'ai toujours exprimé, mon engagement en tant que maire se limite à un seul mandat. Je tiens à vous confirmer aujourd'hui que je ne serai pas candidat lors des élections municipales de 2026. Il nous reste encore huit mois et demi de travail à accomplir ensemble, et j'espère que ceux-ci se dérouleront dans un climat serein et constructif. ”

Christian VOLTZ
Maire de Fortschwihr

Les actus du mois de juin

Une belle soirée aux Mille Pattes de FORTSCHWIHR afin de fêter cette année scolaire !

Les familles ont été transportées autour de la thématique de “l'Alsace des îles”.

Un grand merci à toute l'équipe ainsi qu'aux différents partenaires pour l'organisation de cette soirée. Nous remercions également chaleureusement toutes les familles présentes.

L'équipe des Mille Pattes



Le montant de la quête 2025 pour la Ligue contre le Cancer s'élève à 5 816 €, soit une augmentation de 51 € par rapport à l'année 2024.

Un grand merci aux généreux donateurs, ainsi qu'à l'équipe des quêteurs.

Le Plan Nationale Canicule

Le Plan National Canicule prévoit la mise en place dans chaque département et dans chaque commune d'un dispositif d'alerte et d'urgence.

Dès maintenant les personnes âgées et les personnes handicapées vulnérables à domicile peuvent se déclarer à la mairie afin d'être contactées en cas de canicule. Vous pouvez également déclarer quelqu'un de votre famille, de votre voisinage ou de vos connaissances.

N'hésitez pas à appeler la mairie au 03.89.47.41.89 pour vous identifier et vous faire inscrire sur le registre, ou adresser un mail à : mairie.fortschwihr@wanadoo.fr

Les conseils CANICULE

Avec l'arrivée de la période de forte chaleur, il est important de prendre quelques précautions pour préserver votre santé et votre confort.

La canicule peut présenter des risques, surtout pour les personnes âgées, qui sont plus vulnérables face à la chaleur.



Voici quelques conseils simples à suivre :

- Hydratez-vous régulièrement en buvant de l'eau, même si vous n'avez pas soif.
- Évitez les boissons alcoolisées ou trop sucrées.
- Restez au frais autant que possible.
- Si vous avez un ventilateur ou la climatisation, utilisez-les. Sinon, fermez les volets pendant la journée pour garder la maison au frais.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (de 11h à 16h).
- Si vous devez sortir, portez un chapeau, des vêtements légers et privilégiez les endroits ombragés.
- Prenez des douches ou des bains frais pour rafraîchir votre corps.
- Aérez votre logement tôt le matin ou tard le soir, lorsque la température est plus fraîche.
- Maintenez votre alimentation légère et privilégiez les fruits et légumes.

Soyez attentifs à votre état de santé : si vous ressentez des signes de malaise, de fatigue excessive, de vertiges ou de nausées, contactez rapidement un professionnel de santé ou appelez le 15. N'hésitez pas à demander de l'aide à vos proches ou à vos voisins si vous avez besoin d'assistance. La solidarité est essentielle en cette période.

Prenez soin de vous et restez vigilant. Ensemble, passons cet épisode de forte chaleur en toute sécurité !

VOTRE FORTSCHWIHR INFOS FAIT PEAU NEUVE !

Découvrez une nouvelle édition éco-conçue* pour vous partager les nouvelles de la commune.

**publication imprimée dont la conception et la production prend soin de l'environnement. L'objectif est de réduire les fonds de couleurs et les photos par exemple.*

Assainissement Collectif : la suite

La réunion publique d'information concernant la dernière tranche de travaux 2025 s'est tenue le 28 Mai dernier dans la salle communale, en présence d'un très nombreux public.

Cette tranche concerne la rue des Bleuets, la rue du Général Kleinenberg, la rue du Verger et l'Impasse des Coquelicots : le budget prévisionnel lié est d'environ 1.230.000 € entre Assainissement (92.5% de la somme) et Eaux Pluviales. Le public, attentif, a écouté les explications de Messieurs Steiger et Wicker, représentants respectifs de Colmar Agglomération, Maître d'Ouvrage de l'opération et de la Colmarienne des Eaux, Maître d'Ouvre. Nous remercions Monsieur Benoit Schlusel pour sa présence, Maire de Turckheim et Vice-Président de Colmar Agglomération en charge de l'Assainissement et de l'Eau Potable.



Foire aux questions

Voici quelques informations complémentaires au support de présentation remis à chaque riverain pour répondre à certaines questions posées ce soir-là :

1. Le contrôle de l'installation existante

C'est la Loi du 12 Juillet 2010 qui définit les critères de conformité et les modalités de contrôle des systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC) : la collectivité qui a la compétence Assainissement définit la fréquence de ces contrôles (celle-ci ne peut pas dépasser 10 ans).

Dans notre commune, très peu de contrôles ont été réalisés, hormis ces dernières années en amont des différentes tranches de travaux de raccordement à l'assainissement collectif (CCPRB puis CA).

Le montant du contrôle est à la charge du propriétaire (116.60€).

Il permet de définir l'état de l'installation d'Assainissement Non Collectif en place (Conforme / Non conforme priorité 1 / Non conforme priorité 2). L'état définit le montant d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Ce dispositif, qui s'applique dans toute la France, a été validé il y a quelques années déjà à l'échelle de notre territoire en Conseil Communautaire par Colmar Agglomération.

A Fortschwihr, la quasi totalité des installations sont "conformes de priorité 2" (plutôt des installations anciennes, type fosses septiques + puits perdu, soit PFAC=1260,00€) ou "conformes" (installations récentes, lit filtrant, soit PFAC=0€).

La PFAC est facturée généralement 1 an après le raccordement.

2. Les frais de raccordement

Chaque riverain concerné peut faire appel ou non à l'entreprise retenue par le Maître d'Ouvrage de la tranche 2025 pour faire réaliser le raccordement de son habitation (partie publique du branchement réalisée par la collectivité aux frais du propriétaire).

Il s'agit du tronçon qui relie la canalisation principale nouvellement posée (domaine public) à la boîte de branchement (environ 1 mètre en terrain privé).

En général, il est intéressant de le faire à ce moment là pour des raisons techniques (de 4000,00 à 4400,00€ TTC).

A régler une fois les travaux réceptionnés et validés par Maître d'Oeuvre.

3. Les frais de déconnexion de l'installation existante

Le montant diffère d'une maison à l'autre, selon la situation de l'installation existante par rapport à la canalisation principale nouvellement posée dans la rue et à la boîte de branchement (vu plus haut) et des aménagements existants (gazon, pavés, enrobé, autre).

Il s'agit de travaux aux frais des propriétaires. Ils peuvent être réalisés par les propriétaires eux-mêmes, soit par une entreprise spécialisée : compter de 1500,00 à 1750,00€ TTC pour une entreprise.

Par contre, la déconnexion de l'installation existante et donc le raccordement à l'assainissement collectif est obligatoire dans un délai de 2 ans (après la pose du réseau de collecte).

Suite à cette présentation, une première réunion de chantier s'est tenue dans la rue des Bleuets mi Juin pour valider notamment l'emplacement de la future station de relevage.

En attente maintenant du nom de l'entreprise attributaire du marché et d'une validation plus générale du planning de réalisation.

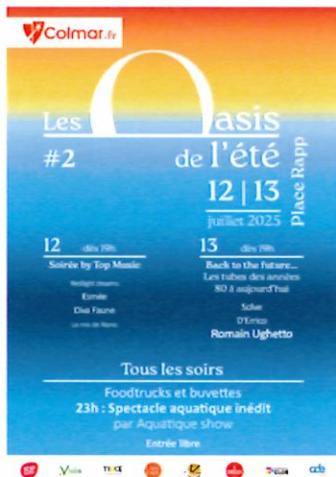
Michel CAUMETTE
Adjoint au Maire

Les évènements de l'été

La journée anniversaire des bunkers programmée le 5 Juillet 2025 n'aura pas lieu faute d'un nombre suffisant de participants. Cette journée aurait nécessité un gros investissement de la part de tous. Il y aura d'autres moments mieux choisis, pour la commune. Merci à ceux qui s'étaient inscrits.

Dominique ZERLAUTH

La Présidente du Conseil des Sages



Les Cultes

Culte Catholique :

- Le 20 juillet à 18h30
- Le 15 août à 10h00, fête paroissiale

Eglise St Laurent de Fortschwihr



Directeur de publication : **Christian VOLTZ.**

Ont participé à ce numéro : **Michel CAUMETTE, Anne DAVID, Catherine TOITOT, Christian VOLTZ.**

Crédits photos : **Commune de Fortschwihr, Ligue contre le Cancer, Ville de Colmar, Lions Club Colmar, Amicale des SP.**



Les Anniversaires de Juillet

- Madame Marie FUCHS, épouse BRUNNER
2 juillet, 92 ans
- Madame Marie URBAN, épouse SCHMITT
6 juillet, 80 ans
- Madame Francine BRICOLA, épouse SYMKO
10 juillet, 75 ans
- Monsieur Gérard WEISSMANN
12 juillet, 73 ans
- Madame Fernande RUBINE, épouse BECK
13 juillet, 78 ans
- Madame Annick WITTENBERG, épouse BOPP
13 juillet, 73 ans
- Madame Chantal LEROY, épouse MANGIN
16 juillet, 77 ans
- Madame Nicole SALLIN
16 juillet, 73 ans
- Madame Joëlle MANSIER, épouse ONCINA
16 juillet, 70 ans
- Madame Marie MEYER, épouse GAUTHIER
25 juillet, 73 ans
- Madame Chantal MEYER, épouse OSSWALD
29 juillet, 70 ans
- Monsieur Hans PHAM
30 juillet, 77 ans

Les Grands Anniversaires de Juin



M. REBERT Roland
30 mai 2025, 85 ans